



OCIRT
Relations du travail
Case postale 1255
1211 Genève 26 La Praille

**Aux entreprises apparentées
au secteur concerné**

N. réf. DG/MD/NaD

Genève, le 13 octobre 2008

Concerne : **Usages professionnels, personnel d'exploitation de la
MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT à Genève**
(installations en chauffage, ventilation, climatisation, isolation -
installations électriques - ferblanterie, installations sanitaires - serrurerie,
constructions métalliques)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les usages professionnels de votre secteur sont complétés ainsi :

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2008-2009)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers

Etant donné qu'une **semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

-  5 jours ouvrables payés comme vacances
(22, 23, 24, 26, 29 décembre 2008)
-  3 jours fériés
(25, 31 décembre 2008 + 1^{er} janvier 2009)
-  1 jour à compenser
(30 décembre 2008)
-  1 jour chômé non payé
(2 janvier 2009)

Le travail s'arrêtera le **vendredi 19 décembre 2008 au soir** et reprendra le **lundi 5 janvier 2009 au matin**.

Pour ce qui est du jour à compenser, les travailleurs d'exploitation ont les possibilités de rattrapage suivantes :

de préférence :

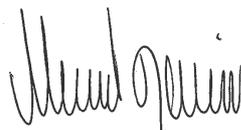
- allonger la durée quotidienne du travail

ou à défaut :

- le rattraper en travaillant **2 samedis matins**
- prendre ce jour **à leurs frais (jour chômé non payé ou compensation sur vacances)**.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que les travailleurs de plus de 60 ans bénéficient d'une sixième semaine de vacances laquelle doit être prise à la suite du pont de fin d'année.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Muriel Devins
Adjointe administrative

NB : Pour vos soumissions vous pouvez commander notre attestation par e-mail à :

<http://www.geneve.ch/ocirt/relationdutravail/attestation.asp>